

CENTRE DE GESTIC
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 9 juillet 2026

Tel. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le 09/07/2026

N° 26/131

Arrêté du Président portant modification de la constitution de la Commission Consultative Paritaire

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°22/13 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein de la CCP placée auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu la délibération n°23/032 du 22 juin 2023 du Conseil d'administration du CDG 84 portant désignation des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics au sein de la CCP placée auprès du CDG84,

Vu la délibération n°24/014 du 4 juillet 2024 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition de la CCP,

Vu la délibération n°26/ 24 du 9 juillet 2026 du Conseil d'administration du CDG 84 portant modification de la composition de la CCP,

Vu l'arrêté n°22/220 du 14 décembre 2022 portant constitution de la Commission Consultative Paritaire suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/134 du 5 juillet 2023 portant modification de la constitution de la Commission Consultative Paritaire,

Vu l'arrêté n°25/029 du 3 mars 2025 portant modification de la constitution de la Commission Consultative Paritaire,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire en date du 8 décembre 2022,

Vu le procès-verbal de tirage au sort des représentants du personnel à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse,

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission consultative paritaire s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

Article 2 : A compter du 9 juillet 2026, la composition de la commission consultative paritaire siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	BRABANT Jean-Marc	Maire de Cadenet
MICHELIER Valérie	Maire de Caromb	MUSCAT Marc	Adjoint au Maire de Jonquerettes
HAQUET Sonia	Maire des Taillades	MICHELETTI BERGER Amélie	Adjointe au Maire des Taillades
RASPAIL Max	Maire de Blauvac	BOES Fabrice	Maire de Puget-sur-Durance
NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	Adjointe au Maire de Cheval-Blanc	MAUGAN-CURNIER Séverine	Maire de La Bastide-des-Jourdans
DURIEU Martine	Vice-Présidente de la CA du Grand Avignon	ARMENGOL Philippe	Vice-Président de la CA du Grand Avignon
RIPERT Gilles	Président de la CC Pays d'Apt Luberon	PAGET Nicolas	Maire de Courthézon
CARBONNEL Charlotte	Maire de St Martin-de-Castillon	ADRIEN Patrick	Vice-Président de la CC Enclave des Papes-Pays de Grignan

Représentants du personnel					
Titulaires			Suppléants		
DONADILLE Nicolas	SCOT Bassin de Vie de Cavaillon	SNDGCT	CHABAS Cyril	Mairie d'Apt	SNDGCT
JULIEN Emilie	Mairie de Piolenc	SNDGCT	NOVELLA Lisa	S.M. Parc Naturel Régional du Luberon	SNDGCT
PERCHEMINIER Mathieu	C.A. Grand Avignon	SNDGCT	FLORES-CECCALDI Audrey	S.M. de l'Ouvèze Provençale	SNDGCT
FOURNIER Sandrine	C.A. Les Sorgues du Comtat	SNDGCT	ALBENDEA David	C.A. Les Sorgues du Comtat	SNDGCT
HAUTOIS-ANZALONE Rachelle	Mairie de Malaucène	SNDGCT	EYMEINIER Laura	C.A. Luberon Monts de Vaucluse	SNDGCT
DI COSTANZO Rosalie	Mairie de Pertuis	Désignation par tirage au sort	CHAVAGNAS Annie	Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue	Désignation par tirage au sort
PRATO Brigitte	C.A. Grand Avignon		LOISEAU Cécile	COTELUB	
CHAILLET Thomas	Mairie de Pertuis		MARCHAND Aurore	C.A. Grand Avignon	

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Président,
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA REGION
VAUCLUSE
Jean-François LOVISOLO

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2026

Application auprès de l'equipe.com

99_AR-034-288400039-20260709-R26_131-AR